



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

ASCENSEURS : L'EMPLOI ET LA SECURITE DES USAGERS AVANT TOUT !

La Fédération FO de la Métallurgie est très inquiète sur l'avenir de l'emploi dans le secteur des ascenseurs et de la sécurité des usagers avec le report d'une partie des échéances de la loi SAE (Sécurité des Appareils Existants), loi De Robien - Décret 2004-964 de la loi 2003-590.

Cette loi contient 17 points de mise en conformité des appareils existants avec une application qui était programmée en trois étapes :

- Avant 2010 « **tout n'est pas fait, reste 9%** »
- Avant 2013 « **encore beaucoup à faire, reste 40%** »
- Avant 2018 « **nous imaginons déjà la suite** »

50% des ascenseurs ont plus de 25 ans et certains d'entre eux (1/4 du parc) ont plus de 40 ans. Au vu de cette hétérogénéité, la loi SAE a été mise en place afin de répondre aux besoins de modernisation progressive du parc et ainsi garantir le même niveau de sécurité pour tous les utilisateurs d'ascenseurs.

De la première norme en 1945 à la SAE en 2003, l'évolution de la réglementation des ascenseurs reste donc primordiale car elle vise d'une part, à prévenir les risques d'accidents fréquents ou graves et d'autre part, à garantir la sécurité de ce moyen de transport si usité.

FO METAUX tire donc la sonnette d'alarme sur cette possibilité de report ou de remise en question de la loi SAE. En effet, le report ou la remise en cause de cette mise en conformité aura des conséquences graves sur l'emploi et la sécurité des salariés du secteur et des usagers. Par conséquent, ne négligeons pas les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées qui, elles, ne verront aucune amélioration avant de nombreuses années !

Une bonne accessibilité pour tous aux immeubles : une promesse des gouvernements successifs !

Si la loi SAE a largement boosté les ascensoristes et généré de nombreuses embauches, la fin de l'embellie approche. En conséquence, certaines entreprises du secteur ont d'ores et déjà mis en place des plans de sauvegarde de l'emploi «PSE» et notre organisation redoute que ce ne soit là qu'un début !

La Fédération des Ascenseurs a chiffré l'impact d'un report de la loi, qui viendrait s'ajouter à la situation désastreuse du neuf : il s'agirait d'une perte de 1500 emplois directs et 500 indirects sur un total de 2000 en France !

Tous les acteurs sensés et les responsables de copropriétés ou bâtiments publics devraient donc encourager à voter les travaux au plus tôt, et ce, quelle que soit la décision sur la loi SAE.

Une représentante du ministère du Travail, qui se soucie de la sécurité des salariés intervenant sur les ascenseurs a indiqué dans une réunion, qu'elle était opposée au report de la loi. C'est du bon sens, car les travaux sont faits pour améliorer la sécurité des usagers et des salariés qui interviennent au quotidien sur les ascenseurs.

Notre organisation syndicale sollicite donc une audience auprès des ministères du Logement et de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie afin d'analyser la situation et les conséquences désastreuses sur un report de la loi SAE.

Paris, le 15 avril 2013

Contacts :

Eric KELLER – Secrétaire Fédéral : 06.82.66.65.13

Cédric ZIELINSKI – DSC FO KONE : 06.89.63.95.74

Sylvie GALUPPO – DSC FO OTIS : 06.22.32.54.30

Bernard GOULON – DSC FO SCHINDLER : 06.08.97.78.22